

# Commune de DOUAINS

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 08 novembre 2013

Etaients présents :

**Nicole NUYENS Maire,**  
**Jean-Louis GUETTARD, Armelle DEWULF, Michel BIHOUR, adjoints**  
**Jean-Michel VEGNANT, Alain DOLLET, Franck FERREIRA, Roger LHOSTIS,**  
**Martine TOZZI CAVEL, Yolande VAN DER LINDEN. Conseillers Municipaux**

Absente excusée :

**Laetitia MARIE conseillère municipale**

\* \* \* \*

**Michel BIHOUR a été désigné secrétaire de séance.**

Le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 Octobre 2013 a été approuvé à l'unanimité.

« Monsieur VEGNANT signale toutefois qu'il est délégué suppléant du SIEGE avec Franck FERREIRA et n'a pu se rendre à la réunion syndicale du 18 octobre. »

*Madame le Maire invite le Conseil Municipal, lundi 11 novembre à 11 heures 45 au dépôt de gerbe au Monument aux Morts pour Commémorer le 95<sup>e</sup> Anniversaire de l'Armistice de 1918.*

*Madame NUYENS indique que les vœux du Maire auront lieu le samedi 18 janvier 2014.*

----

*En préambule, Madame le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur Claude BRICOUT Maire du Plessis-Hébert et Conseiller communautaire de la CAPE.*

**CAPE**

### **S.C.O.T.**

- Suite à l'élection de la commission consultative sur les projets d'implantation et/ou d'extension de surfaces commerciales sur la CAPE, Madame le Maire et Monsieur GUETTARD ont été conviés à la réunion sur le projet de Village de Marques porté par Mac Arthur Glen sur le Normandie Parc. Un 3<sup>e</sup> projet est en cours d'élaboration, une nouvelle maquette est à l'étude et ne correspondra plus à ce qui était proposé auparavant.

### **SERVICE TRANSPORT**

- Suite à notre demande, le Président de la CAPE nous informe de la création d'un point d'arrêt supplémentaire au « Hameau de Gournay » à compter du lundi 14 octobre 2013.
- Un avenant à la délégation de service public TransCape a été pris pour la création d'une nouvelle ligne (F) entre Bad Kissingen (Les Boutardes) et la SNECMA (Le Plateau de l'Espace) avec desserte du Collège Cervantès.

- **Rythmes scolaires – horaires souhaités** : Dans le cadre de la réforme, le service transports souhaite connaître les modifications éventuellement apportées aux horaires des établissements scolaires. Le SIVOS est actuellement dans l'attente du projet validé par le DASEN

### **SERVICE ENVIRONNEMENT**

- La benne à déchets verts a produit 18.2 T pour le mois de septembre 2013 – Le tonnage actuel est de 136.10 T avec un seuil toléré de 144 T pour 2013.

### **SERVICE COMMUNICATION**

- Diffusion du magazine « Clés » de novembre 2013.

### **PREFECTURE DE L'EURE**

- Le Préfet nous communique l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2013 portant composition à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014 de l'assemblée délibérante de l'E.P.C.I. à fiscalité propre. Soit un total de 78 conseillers communautaires avec un suppléant en sus des représentants pour les communes ne disposant que d'un siège comme DOUAINS ; La répartition est de 28 conseillers pour VERNON, 5 pour ST MARCEL et PACY S/Eure, 3 pour GASNY et 1 pour toutes les autres communes.

### **S.I.E.G.E.**

Madame le Maire a assisté à la réunion cantonale du 6 novembre. La commune de DOUAINS n'a pas programmé de travaux de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2014 . Une demande a cependant été faite pour le chiffrage de la 3<sup>e</sup> tranche de Gournay. Rendez-vous sera pris à ce sujet (SIEGE et ORANGE).

### **PUBLICITE EXTERIEURE**

L'U.P.E. (Union de la publicité extérieure) établit chaque année pour le compte de ses adhérents, le recensement des taxes locales sur la publicité extérieure auxquelles ils sont assujettis. Une délibération indiquant les tarifs pratiqués par la commune doit leur être adressée. Le conseil municipal à l'unanimité dit que le tarif applicable est celui correspondant à une affiche sans éclairage de moins de 40 m<sup>2</sup>.

### **TRAVAUX EN COURS**

- **PUITS** – Seul reste à faire le couvercle du puits. L'entreprise GALAND doit revoir cette question.
- **Douche logement** – Le remplacement de la douche prévue au budget devient urgent. Une visite sera programmée avec la locataire afin de juger de l'état de l'installation actuelle et décider des travaux à réaliser.

### **RALENTISSEURS**

- M. BIHOUR Adjoint chargé des travaux, va contacter M. Angoulvant, de la direction des routes du Conseil Général pour positionner un ralentisseur au Hameau de Brécourt. Une demande de subvention va être sollicitée pour l'ensemble des ralentisseurs. Le conseil municipal décide par 7 voix pour (Nicole NUYENS, Jean-Louis GUETTARD, Armelle DEWULF, Michel BIHOUR, Jean-Michel VEGNANT, Martine TOZZI CAVEL, Yolande VAN DER LINDEN) 2 voix contre (Franck FERREIRA et Alain DOLLET) et 1 abstention (Roger LHOSTIS) l'installation de ralentisseurs sur la commune.

## **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

- Madame le Maire rappelle que le PLU a été annulé le 28 mai 2013 et que le document d'urbanisme applicable est le POS modifié approuvé par délibération du 02 septembre 2002
- Madame le Maire explique que le secteur du Château de Brécourt est abandonné depuis plus de 3 ans. Une opportunité s'est récemment présentée pour redonner à ce site une vocation touristique. Cependant, le POS ne précise pas dans son règlement les modalités d'aménagement de la zone NDb. En effet, il apparaît que le règlement de cette zone a été oublié dans le POS. Aussi, afin de rendre possible tout éventuel aménagement sur le site du Château de Brécourt, il s'avère nécessaire de repreciser le règlement dans le contenu de la zone NDb à travers une modification simplifiée du POS.
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 9 voix pour et 1 abstention de procéder à une modification simplifiée de la zone NDb

## **PRESCRIPTION DU PLU**

- Madame le Maire expose que suite à la décision du conseil municipal lors du dernier conseil d'être favorable à la révision du POS, nécessaire pour redéfinir notamment le plan de zonage, d'être en concordance avec le SCOT, de répondre aux besoins et aux sollicitations des habitants.
- C'est pourquoi, le conseil municipal décide à l'unanimité la prescription du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions de l'article L 123-6 du Code de l'urbanisme.
- Décide que les modalités de concertation seront :
  - l'affichage en mairie
  - communiqué de presse
- Les modalités d'information et d'explication seront :
  - Mise à disposition du dossier en mairie
  - Organisation d'une réunion publique
- Les modalités de recueil des observations émises :
  - Sur un registre mis à la disposition du public
  - Par courrier des intéressés adressé en mairie

Un appel d'offres sera fait pour choisir l'organisme chargé de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ VILLAGES FLEURIS : Remise des Prix le 2 décembre – Le Président du conseil général nous encourage à poursuivre notre action en matière d'embellissement et d'amélioration de notre cadre de vie.
- ✓ La fédération départementale des chasseurs de l'Eure soucieuse de la préservation des haies, mares etc... travaille activement à la protection de la biodiversité ordinaire et se tient à notre disposition , le cas échéant.

## **URBANISME**

- **Arrêtés de circulation pour :**
  - Renouvellement d'un poteau d'incendie angle rue du village et rue de la ferme
  - Circulation par alternat de la RD 181 et sur la déviation de la RD 57 à cause de travaux de voirie
- **Arrêté d'installation d'échafaudage pour :**
  - Mme MORVAN Françoise au Hameau de Gournay
- **D.P.U. – Droit de préemption urbain :**
  - Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente BOUCHER/FABRE

- **DECLARATIONS :**
  - D'ouverture de chantier pour M. Mme LY
  - D'achèvement de travaux pour M. DOLLET Franck
- **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE pour :**
  - **BARTHELEMY-LEROY** un abri de jardin
- **DECLARATION PREALABLE pour :**
  - LHOSTIS Roger pour un abri de jardin
  - MORVAN Françoise pour une modification de l'emplacement de la véranda et les fenêtres en façade.

Fin de la réunion à 23 H

VU, le Maire